



*Délégation Nationale
FO LCL*

Lettre ouverte

**Madame Anne Broches
Directeur des Ressources Humaines
LCL
19 Bld des Italiens
75002 Paris**

Objet : Réforme des chèques vacances

Paris, le 02 février 2010.

Madame le Directeur,

La loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 portant sur le développement et la modernisation des services touristiques a assoupli les conditions d'attribution des Chèques Vacances.

En effet, les conditions de ressources (plafonnement lié au Revenu Fiscal de Référence) du bénéficiaire sont supprimées.

Sachant que la loi précise que : « l'aide de l'entreprise reste modulée en fonction des revenus et de la situation familiale du salarié, selon des pourcentages différents de contribution de l'employeur », **FO LCL**, par souci d'égalité, sollicite de votre part **l'élargissement de la contribution « Chèques Vacances » à tous les salariés.**

Cette avancée sociale s'inscrit pleinement dans l'esprit du législateur qui, dans cette période de crise, a souhaité relancer l'activité touristique tant en France que dans l'Union Européenne. Nous n'osons pas penser que la Direction de LCL refuse d'y contribuer.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier et espérant une prompt réponse, je vous prie de recevoir, Madame le Directeur, mes salutations respectueuses.

Philippe KERNIVINEN
Délégué National **FO LCL**